

I - ETAT DE SITUATION FINANCIERE de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
(en milliers d'euros)
au 31/03/2010

BILAN ACTIF	semestre			exercice
	01/10/2009	31/03/2010	NET	01/10/2008
	BRUT	AMORT/P ROV	NET	NET
Goodwill	46 586	-46 586	0	0
Immobilisations incorporelles	140 432	-124 319	16 113	19 045
Immobilisations corporelles	319 495	-259 238	60 257	60 857
Actifs financiers non courants	22 657	-73	22 584	21 270
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Impôts différés	302		302	297
ACTIFS NON COURANTS	529 472	-430 216	99 256	101 469
Stocks et en cours	105 147	0	105 147	19 996
dont actifs biologiques sur stocks et encours	1849		1 849	2654
Créances clients	34 003	-15	33 988	25 585
Autres créances et Charges constatées d'avance	13 122	-10	13 112	18 801
Actifs financiers courants	0		0	38 514
Trésorerie et équivalents de trésorerie	208 133	0	208 133	251 766
ACTIFS COURANTS	360 405	-25	360 380	354 662
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	889 877	-430 241	459 636	456 131

BILAN PASSIF	semestre	exercice
	01/10/2009	01/10/2008
	31/03/2010	30/09/2009
Capital émis	2 844	2 844
Primes	15 946	15 946
Réserves consolidées	177 768	171 266
écart d'évaluation sur instruments financiers	19 803	18 476
RESULTAT	12 901	13 638
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	229 262	222 170
INTERETS MINORITAIRES	165 720	161 894
dans les capitaux propres	154 250	150 390
dans le résultat	11 470	11 504
TOTAL CAPITAUX PROPRES	394 982	384 064
Provisions à long terme	5 247	5 645
Emprunts à long terme	114	131
Impôts différés	4 116	3 983
PASSIFS NON COURANTS	9 477	9 759
Provisions à court terme	0	0
Dettes fournisseurs	12 904	8 707
Autres dettes et produits constatés d'avance	42 187	53 514
Partie à court terme des emprunts à long terme	86	87
PASSIFS COURANTS	55 177	62 308
PASSIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	459 636	456 131

II - ETATDE RESULTAT GLOBAL de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

	semestre 01/10/2009 31/03/2010	semestre 01/10/2008 31/03/2009	exercice 01/10/2008 30/09/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	177 306	185 730	318 723
INCIDENCE RESTRUCTURATION FILIERE SUCRE	277	27 810	47 901
CHIFFRE D' AFFAIRES NET	177 029	157 920	270 822
Autres produits de l'activité	1 252	1 106	1 774
TOTAL	178 281	159 026	272 596
Achats	100 244	97 183	190 094
Impôts et taxes	6 201	6 059	8 368
Salaires et charges (1)	27 156	26 569	32 483
Dotations aux amortissements (2)	9 611	9 699	9 887
Dotations aux provisions	0	0	69
TOTAL	143 212	139 510	240 901
Autres produits et charges opérationnels	196	47	69
RESULTAT OPERATIONNEL	35 265	19 563	31 764
Produits financiers	2 382	6 577	9 581
Charges financières	923	1 655	3 395
RESULTAT FINANCIER	1 459	4 922	6 186
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES	36 724	24 485	37 950
Quote part dans les entreprises associées	0	0	0
Total de la charge d'impôt	12 353	8 170	12 808
dont impôt courant	12 247	8 265	12 515
dont impôt différé	106	-95	293
RESULTAT NET	24 371	16 315	25 142
PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT	12 901	8 674	13 638
Q P DES INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	11 470	7 641	11 504
Nb de titres S.S.P.	149 670	149 670	149 670
RESULTAT de base et dilué en EUROS par ACTION	86,20	57,95	91,12
RESULTAT DE LA PERIODE	24 371	16 315	25 142
Résultat latent sur instruments financiers	1 305	-2 351	1 939
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL POUR LA PERIODE, NETS D'IMPOT	1 305	-2 351	1 939
RESULTAT GLOBAL POUR LA PERIODE	25 676	13 964	27 081
PART DU GROUPE	13827	7041	15015
INTERETS MINORITAIRES	11849	6923	12066

(1) y compris participation des salariés

1 566 1 010 1 057

(2) dont dotation amort quota

3 143 3 143 3 143

dont dotation amort aut immos

6 468 6 556 6 744

III - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE

(en milliers d'euros)	semestre 01/10/09 31/03/10	exercice 01/10/08 30/09/09
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net - part du Groupe	12 901	13 638
Part des intérêts minoritaires	11 470	11 504
Résultat total	24 371	25 142
Part de résultat des Stés mises en équivalence		
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	9 671	9 937
Variation des provisions	-398	1 318
Variation des impôts différés	106	293
Plus ou moins values de cession d'actif	-87	-66
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	33 663	36 624
Variation des stocks et encours	-85 151	-1 385
Variation des créances clients et comptes rattachés	8 403	13 734
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 739	-6 941
Variation des autres créances et dettes	876	-33 417
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-54 939	-28 009
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (A)	-21 276	8 615
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles	-284	-96
Acquisition immobilisations corporelles	-5 873	-14 672
Acquisitions titres non consolidés	0	-7
Cession d'actifs immobilisés	105	157
souscription d'emprunts et dettes financières	-1 542	1 489
Variation des autres immobilisations financières	13	-23
Incidence des variations de périmètre	-7	-40
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements (B)	-7 588	-13 192
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-6 735	-6 285
Dividendes versés aux minoritaires des stés intégrées	-8 016	-8 016
Souscription d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-18	-128
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-14 769	-14 429
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)	-43 633	-19 006
TRESORERIE et EQUIVALENT A L'OUVERTURE (E)	251 766	270 772
TRESORERIE et EQUIVALENT A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	208 133	251 766

IV - Etat des variations des capitaux propres consolidés

en normes IFRS

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Ecart évaluation instruments financiers	Primes	Réserves consolidées	Résultat non affecté	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au									
149670	30/09/2008	2 844	16 506	15 946	169 737	8 407	213 440	157 884	371 324
	Dividende distribué				2 122	-8 407	-6 285	-8 016	-14 301
	Augmentation de capital						0	0	0
	Variation de périmètre						0	-40	-40
	Divers		1 377				1 377	562	1 939
	Résultat net 2008/2009					13 638	13 638	11 504	25 142
Capitaux propres au									
149670	30/09/2009	2 844	17 883	15 946	171 859	13 638	222 170	161 894	384 064
	Dividende distribué				6 903	-13 638	-6 735	-8 016	-14 751
	Augmentation de capital						0	0	0
	Variation de périmètre						0	-7	-7
	Divers		926				926	379	1 305
	Résultat net 2009/2010					12 901	12 901	11 470	24 371
Capitaux propres au									
149670	31/03/2010	2 844	18 809	15 946	178 762	12 901	229 262	165 720	394 982

V - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2010

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En application des règlements Européens 1606/2002 du 19 Juillet 2002 et 1725/2003 du 29 Septembre 2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** au titre de l'exercice 2009/2010 sont établis selon les normes comptables internationales comprenant les IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) et leurs interprétations applicables pour l'exercice telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

REGLEMENTATION SUCRIERE EUROPEENNE

➤ **Retrait.**

Comme pour la campagne 2008/2009, il n'y a pas eu de mesure de retrait de quota pour la campagne en cours. Cette décision a comme conséquence que la totalité du quota du Groupe est disponible à la vente.

➤ **Redevance temporaire de restructuration.**

Il est rappelé qu'au cours des trois exercices antérieurs en application du règlement sucrier n° 320/2006 de la Commission du 20 Février 2006, il a été appelé sur le quota de sucre une « taxe » dite de restructuration d'un montant de 126,40 €/T en 2006/2007, 173,80 €/T en 2007/2008 et 113,30 €/T en 2008/2009. Le prix de référence du sucre fixé pour ces trois campagnes « intégrait » ce montant (prix de référence 2006/2007 : 631,90 €/T, 2007/2008 : 631,90 €/T, 2008/2009 : 541,50 €/T).

Cette redevance était temporaire et a donc disparu. Le prix de référence fixé par le règlement (dont la validité expirera à la fin de la campagne 2014/2015) est de 404,40 €/T.

➤ **Exportation de sucre hors quota.**

Les productions de sucre excédentaire (différence entre la production totale et la production sous quota) peuvent être soit stockées (et reportées sur la campagne suivante) soit vendues comme sucre « industriel » à une clientèle spécifique (chimie, levure) soit exportées hors de l'Union Européenne. Les tonnages concernés sont toutefois limités à un montant de 1.350.000 Tonnes (cette limitation résulte de l'interprétation du règlement du litige entre l'U.E. et le Brésil, l'Australie et la Thaïlande : panel de l'OMC). Devant l'envolée des cours, conséquence d'un manque de disponibilité en sucre dans le monde, la Commission de Bruxelles s'est autorisée à accorder aux opérateurs européens un contingent supplémentaire d'exportation de 500.000 Tonnes. Notre Groupe a pu, dans ces conditions, prendre des engagements de livraison pour la quasi-totalité de ses sucres hors quota ; dans ce contexte, le niveau des stocks de sucre hors quota au 30 Septembre 2010 devrait être très faible.

PRINCIPES, REGLES ET PRESENTATION

Les principes comptables retenus pour la préparation de ces comptes sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009. Les comptes consolidés semestriels au 31 mars 2010 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par les organes de direction le 27 mai 2010.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers classés comme disponibles à la vente, placements monétaires et actifs biologiques.

Pour les besoins de sa clôture, la société a eu recours à des estimations pour le calcul des engagements envers le personnel (§ H), pour le litige relatif aux cotisations à la production (§ K) et pour l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés (§ D).

Les états financiers du groupe arrêtés au 30 septembre 2009 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 septembre 2009 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes

Les comptes intermédiaires au 31 mars 2010 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comprennent pas toutes les informations requises lors de la préparation des comptes consolidés annuels et doivent donc être lus de manière concomitante avec les états financiers au 30 septembre 2009. A l'exception des changements mentionnés ci-après, les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2009.

Évolutions des règles et méthodes comptables :

Les normes, interprétations et amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes semestriels, sont également appliqués pour la première fois au 31 mars 2010 :

- le Groupe applique IAS 1 révisée (2007) Présentation des états financiers entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 17 décembre 2008. En conséquence le Groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la Société uniquement dans l'état des variations des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont présentées dans l'état du résultat global. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation n'a aucun impact sur les comptes.

- le Groupe applique à compter du 1er janvier 2009 la norme IFRS 8 – Définition d'un secteur opérationnel : Information permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités dans lesquelles le Groupe est engagé et les environnements économiques dans lesquels il opère. Cette norme remplace l'ancienne norme IAS 14. Cette norme est sans impact sur les comptes, et le groupe n'opère que sur un seul secteur opérationnel, à savoir le sucre et ses produits dérivés. Aucun des produits dérivés ne constitue un secteur opérationnel à lui seul, tel que défini par la norme IFRS 8.
- la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » révisée en 2007, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009.
- les normes IFRS 3 R et IAS 27 révisées – Regroupements d'entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 3 juin 2009.
- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » relatif aux conditions d'acquisition des droits et à la comptabilisation d'une annulation, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009.
- l'amendement aux normes IAS 32 « Instruments financiers : présentation » et IAS 1 « Présentation des états financiers » relatif aux « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009.
- les améliorations aux normes internationales d'information financière de 2007, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009, à l'exception de l'amendement à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009.

La première application de ces normes, interprétations et amendements n'a pas d'impact significatif sur les comptes arrêtés au 31 mars 2010.

* * * * *

Depuis l'établissement de l'exercice clos au 30 septembre 2009, nous procédons à un certain nombre de reclassements au bilan et au compte de résultat. Afin de conserver une bonne lisibilité de nos états financiers, nous les avons également impacté sur les comptes semestriels de l'exercice précédent.

Nous avons ainsi procédé au reclassement des concours bancaires en moins de la trésorerie. La participation aux salariés est désormais reclassée en dettes du personnel. Ces deux postes du bilan étaient auparavant assimilées à des dettes financières.

Ces reclassements bilanciaux ont naturellement et proportionnellement impacté le tableau des flux de trésorerie au niveau de la variation des autres créances et dettes et des augmentations et remboursements des dettes financières.

Au niveau du compte de résultat, nous avons reclassé les dotations des engagements sociaux en charges salariales et les variations de stocks en achats.

A) Méthodes de consolidation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels.

Tous les comptes des Sociétés sont intégrés globalement sur la base des comptes arrêtés au 31 mars qui correspond à la date d'arrêté semestriel des comptes individuels de toutes les sociétés consolidées.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Les soldes bilanciels, les pertes et les gains, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) Goodwill

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont, selon le cas, affectés à certains éléments identifiables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

C) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au quota sucre.

Les quotas CO2 constituent des immobilisations incorporelles. Les droits remis gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. Les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre et sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche un test de dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

- logiciels	1 à 3 ans
- quota sucre	9 ans (*)
- autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans
- constructions	20 ans
- agencements et aménagements constructions	5 à 15 ans
- matériels et outillages.....	5 à 20 ans
- véhicules	5 ans
- matériels et mobiliers de bureau	5 ans
- matériels informatiques	4 ans

(*) Durée du règlement sucrier actuel.

D) Actifs financiers

Les actifs financiers figurent au bilan pour leur juste valeur. Ils se composent d'actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat et d'actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction (comme les certificats de dépôts, ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme), et d'autre part des actifs financiers désignés (comme les disponibilités), lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participations non consolidés) sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une technique d'évaluation reposant sur des indications fiables et objectives. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

E) Stocks et créances

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des actifs biologiques consommables, évalués à leur juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Plus précisément, la valorisation des récoltes est faite en fonction des cours de marché ou des prix au contrat, y compris la prime de jachère, des surfaces cultivées et rendements moyens constatés. De cette valorisation sont déduits les frais de culture à engager.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont valorisées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Une provision pour perte de valeur est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

F) Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs consolidés ainsi que les impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'exercice.

G) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des valeurs mobilières de placement, des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

Les certificats de dépôts et autres placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont classés en actifs financiers courants conformément à l'IAS 7.7. Au 31 mars 2010, ils ont tous une échéance inférieure à trois mois.

Les concours bancaires sont désormais portés en diminution de la trésorerie et non plus en dettes court terme.

H) Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Ces provisions sont ré estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Régimes à prestations définies : engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite.

Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- Un départ à la retraite à l'initiative du personnel pour 92% des salariés,
- Une mise à la retraite à l'initiative de l'employeur pour 8% des salariés,
- Pour le collègue « ouvriers et employés », départ en retraite à l'âge de 62 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 43% (50% si mise à la retraite),
- Pour le collègue « agents de maîtrise et cadres », départ en retraite à l'âge de 67 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 45% (50% si mise à la retraite),
- Le taux d'actualisation financière s'élève à 4.65 % contre 5.24% l'exercice dernier.
- La table de turnover retenue est celle de l'INSEE 2009 - hypothèse faible.

Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés. Depuis notre passage aux normes IFRS, la totalité de notre provision passe dans le résultat de l'exercice.

Engagements de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

I) Informations sectorielles

En application de l'IFRS 8 sur l'information sectorielle, il est précisé que le Groupe n'exerce que dans un seul secteur d'activité (sucre et dérivés) et que les actifs sont implantés en France.

Au 31/03/10, comme au 30/09/09, aucun client pris individuellement ne représente à lui seul plus de 10% de l'activité du groupe.

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des Sociétés suivantes :

Société consolidante :

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 2.843.730 euros
SIREN 562 058 115 00048 – 741 J
Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
Activité : Holding animatrice du Groupe.

Sociétés consolidées :

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Société Anonyme
Au Capital de 7.648.848 euros
SIREN 086 380 219 00039 - 741 J
Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
31/03/10	30/09/09	31/03/10	30/09/09
56,51	56,51	56,51	56,51

NORPAR

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 16.729.472 euros
SIREN 348 075 664 00022 - 741 J
Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
31/03/10	30/09/09	31/03/10	30/09/09
100	100	50,63	50,63

SUCRERIE DE TOURY

Société Anonyme au Capital de 3.656.448 euros
SIREN 805 620 176 00018 - 158 H
Siège Social : 28310 TOURY
Activité : Sucrerie, Distillerie, Déshydratation des pulpes

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
31/03/10	30/09/09	31/03/10	30/09/09
99,80	99,79	50,58	50,58

SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

Société Anonyme
Au Capital de 10.216.272 euros
SIREN 305 824 534 00013 - 158 H
Siège Social : SAINTE-EMILIE
80240 VILLERS-FAUCON
Activité : Sucrerie, Distillerie

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
31/03/10	30/09/09	31/03/10	30/09/09
89,68	89,67	50,68	50,68

COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 2.970.944 euros
SIREN 562 032 805 00128 - 011 A
Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
Activité : Exploitation agricole

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
31/03/10	30/09/08	31/03/10	30/09/08
100,-	100,-	71,96	71,96

La **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la **SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION**.

NOTES SUR LE BILAN

A) Immobilisations nettes

Valeurs nettes	31/03/2010	30/09/2009
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	169	190
Quotas sucre	15 944	18 855
Total	16 113	19 045
Immobilisations corporelles		
Terrains, agencements	11 899	12 220
Constructions, agencements	14 040	9 239
Matériels, outillages	26 469	26 695
Autres	432	476
Immobilisations en cours, avances et acomptes	7 417	12 227
Total	60 257	60 857
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	76 370	79 902

A propos des quotas CO2, nous sommes entrés en Phase 2 et les allocations (en tonne) se répartissent comme suit entre les différents sites de production :

Sites	Ste Emilie	Pithiviers	Fontaine	Toury	SVI
Phase 2 (5 ans)	411 485	170 345	211 655	230 820	1 024 305
Ex. 2008/2009	82 297	34 069	42 331	46 164	204 861
Consommation	74 084	38 455	35 677	45 051	193 267

Pour rappel, ces droits attribués gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.

En revanche, les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Au cours de cet exercice, il n'y a pas eu d'acquisition de ce type comme au cours de l'exercice précédent.

B) Actifs financiers non courants

Titres de participation non consolidés	Quote-part capital détenu	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette à l'actif 2010	Valeur nette à l'actif 2009
STE CHAMPENOISE DE GESTION	18	8 961	2 809	18 407	17 139
FRANCE-ALCOOLS	22	6 380	943	1 207	1 261
SIDESUP	15	3 296	38	410	410
SICA PULPE Hte PICARDIE	19	4 519	439	365	365
SIDEFO	17	2 589	12	335	335
AUTRES				1 860 (1)	1 760 (2)
TOTAL				22 584	21 270

(1) Dont dépréciation : 74

(2) Dont dépréciation : 74

C) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur nette 31/03/2010	Valeur nette 30/09/2009
Matières consommables	7 851	10 565
Produits en cours	14 645	2 932
Produits finis	82 651	6 499
TOTAL	105 147 (1)	19 996 (2)

(1) Dont dépréciation : néant

(2) Dont dépréciation : 211

D) Les créances

	Valeur nette 31/03/2010	Valeur nette 30/09/2009
Clients	32 514	23 451
Effets à recevoir	1 474	2 134
Créances fiscales	3 128	2 039
Impôt sur les Sociétés	535	1 437
Autres créances	9 449	15 325
TOTAL	47 100 (1)	44 386 (2)

(1) Dont dépréciation : 25

(2) Dont dépréciation : 25

Toutes les créances sont à moins d'un an.

E) Les actifs financiers courants

En conformité avec l'IAS 7 § 7, il s'agit des certificats de dépôt dont l'échéance est supérieure à trois mois.

Au 30/09/09, les certificats de dépôt de cette nature s'élevaient à 38 514 K euros et étaient rémunérés à un taux moyen de 0.84% par différents établissements français. Il n'existe pas d'échéance supérieure à trois mois à la clôture intermédiaire.

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeur de marché au 31/03/10	Valeur de marché au 30/09/2009
Disponibilités	720	516
Concours bancaires	-19 445	-3 245
Sicav monétaires	979	6 671
Fonds commun	9 670	2 489
Certificats de dépôt (1)	216 207	240 157
Autres	2	5 178
TOTAL	208 133	251 766

(1) Echéances inférieures ou égales à trois mois

G) Capitaux propres

Le capital social de 2 844 K euros est divisé en 149 670 actions au nominal de 19 euros chacune, entièrement libérées.

H) Tableau des Provisions

	30/09/2009	Dotations	Reprises		31/03/2010
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
PROVISIONS	5 645	3	-75	0	5 247
Provision pour restructuration	0	0	0	0	0
Provision indemnités départ retraite (1)	4 174	0	-326	0	3 848
Autres provisions	1 471	3	-75	0	1 399
DEPRECIATIONS	311	0	-213	0	98
Autres actifs financiers	74	0	-1	0	73
Stocks	211	0	-211	0	0
Créances	26	0	-1	0	25
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
TOTAL	5 956	3	-288	0	5 345

- (1) L'engagement au titre de l'indemnité de retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 363 K euros. Ci-après le détail de la provision d'indemnité de départ en retraite au 31/03/10.

Variation des postes		
	Engagement à l'ouverture	4787
+	Coût des services rendus	212
+	Coût financier	250
+	Gains et pertes actuariels	-1037
	<i>Dont variations actuarielles</i>	-749
	<i>Dont nouvelles entrées</i>	6
	<i>Dont sorties de l'exercice</i>	-294
=	Engagement à la clôture	4212

Cette provision est particulièrement sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Une variation à la hausse de 1 point du taux d'actualisation aurait eu un impact sur nos comptes semestriels de - 425 K€ sur la valeur de la provision au 31/03/10. A l'inverse, une diminution de 1 point aurait augmenté notre provision de 499 K€.

I) Dettes financières

DETTES FINANCIERES	31/03/2010	30/09/2009
Emprunts auprès des établissements de crédit	195	212
Autres dettes financières	5	6
TOTAL	200	218

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture et l'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total des dettes financières	86	114	0	200

J) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	31/03/2010	30/09/2009
Dettes fournisseurs	12 904	8 707
Autres dettes d'exploitation	42 187	53 514
Dettes personnel (participation des salariés incluse)	14 938 (1)	8 374 (2)
Dettes envers les organismes sociaux	4 915	2 454
Dettes envers les organismes fiscaux	2 034	2 981
Impôt sur les Sociétés	6 522	7 412
Dettes sur immobilisations	526	2 683
Autres dettes	13 252	29 610 (3)
TOTAL	55 091	62 221

- (1) Dont 4 029 à plus d'un an (part à plus d'un an de la participation des salariés)
(2) Dont 4 156 à plus d'un an (part à plus d'un an de la participation des salariés)
(3) Dont 18 885 à l'ONIGC (cotisation de restructuration)

K) Charges à payer – Produits à recevoir

Charges à payer	31/03/2010	30/09/2009
Fournisseurs factures non parvenues	7 365	4 946
Personnel	13 429	3 742
État - Impôts et taxes	759	1 759
Créditeurs divers	10 412	10 260
Intérêts courus	28	67
TOTAL	31 993	20 774

Produits à recevoir	31/03/2010	30/09/2009
Clients factures à établir	376	100
Débiteurs divers	7 777	8 020
TOTAL	8 153	8 120

Litige relatif aux cotisations à la production :

Rappelons que suite à l'action judiciaire engagée à l'encontre de la Commission de Bruxelles concernant les modalités de calcul des cotisations à la production des campagnes 2001/2002 à 2003/2004, la profession sucrière avait obtenu gain de cause devant les Tribunaux (nationaux et européens).

Les règlements d'application des cotisations à la production desdites campagnes avaient été invalidés. Dans ces conditions, il appartenait aux instances communautaires de proposer des nouveaux règlements pour ces campagnes. Le règlement de la Commission publié en Décembre 2009 ignore les décisions de principe rendues par la Cour de Luxembourg en confirmant purement et simplement l'exigibilité des cotisations mises indûment à la charge des producteurs.

La Cour de justice de Luxembourg va donc être à nouveau saisie. Elle devra dire si l'interprétation de son arrêt du 8 Mai 2008 par la Commission lui semble conforme (ou non).

Au 30 septembre 2009, anticipant la publication du nouveau règlement de la Commission, le produit à recevoir avait été neutralisé par une provision quasiment équivalente, impactant le bilan au niveau des débiteurs et créditeurs divers.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/03/2010	30/09/2009
a) Analyse par branche d'activité		
Sucre	133 120	252 802
Alcool	18 335	30 947
Mélasses	3 569	7 002
Prestations de services	5 951	7 989
Marchandises revendues en l'état	12 250	9 267
Activité agricole	1 093	3 088
Pulpes	2 163	6 257
Divers	825	1 371
Total	177 306	318 723
b) Analyse géographique des ventes de sucre et d'alcool		
Sucre France	93 833	213 084
Sucre Export	39 287	39 718
Alcool France	18 335	30 947
Alcool Export	0	0
Total	151 455	283 749

B) Charges d'exploitation

	31/03/2010	30/09/2009
Achats de graines de betteraves	8 364	8 594
Achats de betteraves	106 449	91 994
Achats de sirop, mélasse et sucre pour refonte	1 098	5 109
Matières consommables (coke, pierre à chaux, ...)	16 949	24 688
Achats de fournitures (eau, électricité, gaz, ...)	20 211	23 273
Variation des stocks	- 88 088	- 1 537
Entretiens et réparations	5 708	7 219
Transport et chargement de betteraves	15 624	15 448
Autres (sous traitance, location, assurances...)	13 929	15 306
TOTAL	100 244	190 094

C) Charges du personnel

	31/03/2010	30/09/2009
Salaires	17 710	20 774
Charges sociales	7 257	10 094
Intéressement	623	558
Participation	1 566	1 057
TOTAL	27 156	32 483

D) Résultat financier

	31/03/2010	30/09/2009
Revenus des titres de participation	563	515
Revenus des VMP et certificats de dépôts	398	5 218
Produits nets sur cession de VMP	17	314
Contrats à terme	606	453
Autres produits financiers	56	1 624
Intérêts comptes courants participation des salariés	-181	-375
Autres charges financières	0	-1 563
TOTAL	1 459	6 186

E) Autres produits et charges opérationnels

	31/03/2010	30/09/2009
Produits de cessions des immobilisations	104	156
Reprise provision pour risques et charges	60	0
Autres produits	115	241
VNC immobilisations	-10	-28
Provisions pour litiges	-60	0
Autres charges	-13	-300
TOTAL	196	69

F) Impôt sur les bénéfices

	31/03/2010	30/09/2009
Impôt effectif	12 247	12 515
Impôt différé	106	293
TOTAL	12 353	12 808

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

31/03/2010		
Résultat consolidé avant impôt		36 724
Taux de l'impôt	34,43%	
Impôt théorique		12 644
Différences permanentes et autres décalages		-291
Impôt comptabilisé		12 353

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

	31/03/2010	30/09/2009
Cadres et Agents de Maîtrise	174	175
Employés et Ouvriers	487	506
TOTAL	661 (1)	681 (2)

(1) Dont 81 saisonniers.

(2) Dont 98 saisonniers

B) Créances et dettes représentées par des effets de commerce

	31/03/2010	30/09/2009
Clients, effets à recevoir	1 474	2 134
Fournisseurs, effets à payer	179	176

C) Engagements financiers

1) Engagements reçus

- Engagements reçus par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 14 194

Ils concernent essentiellement des cautions reçues d'organismes financiers couvrant nos opérations d'exportation de sucre hors quota (obligation imposée par France Agri Mer)

2) Engagements donnés

- Engagements donnés par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 2 095

Ils concernent des garanties accordées au profit d'organismes financiers ayant consenti des prêts aux Sociétés non consolidées du Groupe.

VI - RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1°) Faits caractéristiques de l'exercice

REGLEMENTATION SUCRIERE EUROPEENNE

➤ **Retrait.**

Comme pour la campagne 2008/2009, il n'y a pas eu de mesure de retrait de quota pour la campagne en cours. Cette décision a comme conséquence que la totalité du quota du Groupe est disponible à la vente

➤ **Redevance temporaire de restructuration.**

Il est rappelé qu'au cours des trois exercices antérieurs en application du règlement sucrier n° 320/2006 de la Commission du 20 Février 2006, il a été appelé sur le quota de sucre une « taxe » dite de restructuration d'un montant de 126,40 €/T en 2006/2007, 173,80 €/T en 2007/2008 et 113,30 €/T en 2008/2009. Le prix de référence du sucre fixé pour ces trois campagnes « intègre » ce montant (prix de référence 2006/2007 : 631,90 €/T, 2007/2008 : 631,90 €/T, 2008/2009 : 541,50 €/T). Cette redevance était temporaire et a donc disparu. Le prix de référence fixé par le règlement (dont la validité expirera à la fin de la campagne 2014/2015) est de 404,40 €/T.

➤ **Exportation de sucre hors quota.**

Les productions de sucre excédentaire (différence entre la production totale et la production sous quota) peuvent être soit stockées (et reportées sur la campagne suivante) soit vendues comme sucre « industriel » à une clientèle spécifique (chimie, levure) soit exportées hors de l'Union Européenne. Les tonnages concernés par l'exportation sont toutefois limités à un montant de 1.350.000 Tonnes (cette limitation résulte de l'interprétation du règlement du litige entre l'U.E. et le Brésil, l'Australie et la Thaïlande : panel de l'OMC). Devant l'envolée des cours, conséquence d'un manque de disponibilité en sucre dans le monde, la Commission de Bruxelles s'est autorisée à accorder aux opérateurs européens un contingent supplémentaire d'exportation de 500.000 Tonnes. Notre Groupe a pu, dans ces conditions, prendre des engagements de livraison pour une part significative de ses sucres hors quota ; dans ce contexte, le niveau des stocks de sucre hors quota au 30 Septembre 2010 devrait être très faible.

2°) Activités et résultats du Groupe.

Au 31 Mars 2010, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 177 Millions d'euros contre 186 Millions au 31 Mars 2009 soit une baisse de 5 % qui s'explique par la diminution des ventes au titre du sucre du quota, laquelle est due à la fois à la baisse des prix suite à la Réforme sucrière et à un moindre tonnage écoulé au 31 Mars. Toutefois cette baisse est compensée par une hausse du chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de sucre hors quota pour lequel prix et tonnage étaient en forte progression.

Le résultat opérationnel courant ressort à 35.265 K€ contre 19.563 K€ au 31 Mars 2009. Cette sensible amélioration (conforme à nos prévisions) tient à plusieurs facteurs :

- ➔ En produits, l'assainissement du marché du sucre en Europe a permis de négocier les prix de vente dans un contexte plus favorable. Pour ce qui concerne les sucres hors quota, dès le premier semestre le Groupe commence à profiter de l'envolée des cours mondiaux du sucre.
- ➔ En charges, les excellents rendements de la campagne écoulée ont permis d'améliorer les coûts de production et ce d'autant plus que le prix de l'énergie était nettement en retrait pour cet exercice comparé à celui de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à 1.459 K€ contre 4.922 K€ le semestre précédent. Cette baisse est la conséquence de la diminution du taux de loyer de l'argent.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 12.353 K€, le résultat net s'établi à 24.371 K€ contre 16.315 K€ le semestre clos au 31 Mars 2009.

3°) Situation et perspective des différents pôles.

L'activité sucrerie voit ses marges s'améliorer pour les raisons exposées aux paragraphes 1 et 2. Pour ce qui concerne l'activité distillerie réalisée au sein de la Sucrerie de TOURY et qui représente moins de 10 % de l'activité du Groupe, il convient de signaler que le volume commercialisé sera de l'ordre de 600.000 Hectolitres contre 566.000 l'exercice précédent mais que les prix de vente sont en retrait.

Situation de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES :

Les comptes sociaux du premier semestre de l'exercice arrêtés à la date du 31 Mars 2010 font ressortir un résultat net de 8.691 K€ contre 8.540 K€, la filiale SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL ayant versé un dividende équivalent de 8.105 K€.

4°) Evolution et perspective.

Pour les raisons indiquées aux points 1 et 2, les résultats de l'activité sucrerie au 30 Septembre 2010 seront en très sensible progression.

5°) Risques et incertitudes.

S'agissant du procès dit des cotisations à la production, l'annexe fait le point sur l'évolution de ce dossier. Au 30 Septembre 2009, anticipant la publication du nouveau règlement sucrier de la Commission, le produit à recevoir avait été neutralisé par une provision quasiment équivalente, impactant le bilan au niveau des débiteurs et créditeurs divers.

Le résultat des nouveaux recours intentés ne sera connu au mieux qu'au cours du prochain exercice.

6°) Gouvernance de l'entreprise.

Rappelons que le Groupe a mis en place un Comité d'Audit au niveau de sa Société Mère, la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. Celui-ci s'est réuni en deux occasions au cours du premier semestre de l'exercice. Ses travaux ont porté sur l'analyse des résultats des Sociétés du Groupe, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et la vérification du processus d'identification des risques.

VII – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Société Vermandoise de Sucreries, relatifs à la période du 1er octobre 2009 au 31 mars 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense et Paris, le 27 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes
KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

David Elkaim

Claire Gravereau

ATTESTATION

Rapport financier de la Société Vermandoise de Sucreries

Période du 1^{er} Octobre 2009 au 31 Mars 2010

Nous attestons, qu'à notre connaissance, les comptes consolidés semestriels de la Société Vermandoise de Sucreries ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Nous attestons que le rapport semestriel d'activité figurant en point VI du rapport financier présente les faits les plus importants survenus au cours de ce semestre, l'impact sur le résultat de notre activité, ainsi qu'une description des perspectives, des risques et des incertitudes pour le second semestre de notre exercice comptable.

Fait à ESTREES-DENIECOURT, le 27 Mai 2010

Le Président du Directoire

Le Secrétaire Général